

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500€) à cinq organismes portant sur des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.

PROJET DE DELIBERATION Exposé des motifs

Madame, Monsieur,

Le droit à l'alimentation correspond au « droit de toute personne, seule ou en communauté, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture »¹. Sur fond de dépassement des limites écologiques planétaires, et d'inégalités sociales toujours plus grandes, ce droit est particulièrement peu concret.

Dans notre pays, comme dans le reste du monde, l'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des prix de l'énergie et ceux des denrées alimentaires, aggravant les difficultés de nombreux ménages, après une année 2022 déjà marquée, en France, par une baisse du niveau de vie. En 2022, la proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale a atteint 14% de la population française au sens de l'INSEE et de l'enquête *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV). Entre août 2021 et août 2023, selon l'INSEE, les prix à la consommation ont globalement augmenté de 10,5% en France, quand les prix de l'énergie ont grimpé de 31%, alors que les salaires n'ont pas cru en conséquence. Ainsi, ce sont 47% des ménages qui déclarent avoir changé leurs habitudes alimentaires : 14% achètent moins de denrées quand 17% réduisent la qualité de leur alimentation. Cette situation touche par ailleurs des segments de la population jusqu'alors préservés, tels que les classes moyennes. L'alimentation devient pour beaucoup une variable d'ajustement, comme l'a mis en lumière l'étude du CREDOC de mai 2023, indiquant qu'un Français sur six ne mange pas à sa faim.

Le CREDOC estime ainsi que 61 % des Français subissent au moins une forme de précarité alimentaire : 45 % des Français déclarent avoir assez à manger,

¹Olivier De Schutter Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme

mais pas les aliments qu'ils souhaiteraient (précarité qualitative) et 16 % des Français déclarent ne pas manger assez (précarité quantitative).

Face à ces données alarmantes, aux files d'attente toujours plus grandes dans les distributions alimentaires, et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, la Ville de Paris se mobilise aux côtés de plusieurs associations, lesquelles réalisent un travail remarquable pour pallier l'urgence. Pour venir en aide à ses habitant.e.s, Paris contribue à hauteur de près de 10 millions d'euros par an, à la distribution de l'équivalent de plus de 28 000 repas chaque jour dans la capitale, dont plus de 2 000 dans les 13 restaurants solidaires de la Ville.

L'Etat, lui, demeure toujours aussi peu ambitieux. Si le développement de programmes comme Mieux Manger pour Tous est à saluer, la politique d'aide alimentaire menée par le gouvernement reste de manière prééminente financée par la défiscalisation d'invendus de la grande distribution. Une politique qui conforte le système alimentaire et le modèle agricole actuels plutôt que d'en soutenir l'évolution vers des pratiques plus respectueuses du vivant, plus juste à l'égard des femmes et des hommes qui nous nourrissent.

Nombreuses et nombreux sont en effet les agricultrices et les agriculteurs confronté.e.s à d'importantes difficultés financières, dans l'incapacité de couvrir leurs charges tout en répondant aux exigences du marché. A ces difficultés structurelles s'ajoute la crise des filières biologiques, qui fragilise les agriculteurs et agricultrices engagés dans les filières durables. D'après l'Insee, 18,5% des ménages agricoles vivaient sous le seuil de pauvreté en 2018, soit presque deux fois plus que parmi les ménages actifs moyens.

Cette situation est accentuée par les aléas météorologiques, amplifiés par le réchauffement climatique, qui peuvent brusquement et durablement dévaster des exploitations entières. Nos systèmes agricoles et alimentaires doivent se transformer pour assurer des salaires décents aux agricultrices et aux agriculteurs mais aussi pour garantir l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et limiter l'impact des secteurs agricoles et alimentaires, en accordant une bien plus grande place aux méthodes agricoles durables, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, et résilientes. Alors qu'un agriculteur sur deux partira à la retraite dans les 10 prochaines années, le renouvellement de la main d'œuvre agricole, indispensable au basculement vers une agriculture décarbonée, est un défi majeur. L'appel à projet Paris Fertile dont le vote vous est proposé à ce même Conseil, (2024 DAE 81) contribue à y répondre. Il a permis ces dernières années à 1 520 Parisiennes et Parisiens de participer à des actions de sensibilisation, de formation, et d'accompagnement, et a soutenu la création de 50 activités agricoles soit environ 30% des nouvelles fermes bio franciliennes créées chaque année.

A Paris, l'alimentation est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre (17% des émissions), ce qui en fait un axe de travail prioritaire dans le cadre de la révision du Plan Climat 2024-2030. Pour opérer cette transition vers des pratiques agricoles durables, des investissements significatifs sont nécessaires,

notamment pour la conversion des terres et l'adoption de nouvelles techniques de culture.

En ce sens la Ville est membre fondateur de l'association AgriParis Seine qui a pour objet de contribuer à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables, courtes, de proximité et circulaires, bénéficiant simultanément aux zones urbaines denses du Bassin parisien et aux territoires ruraux acteurs de cette transition agro-écologique. La Ville de Paris est également lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). 14 études sont en cours pour préfigurer des solutions innovantes notamment pour l'approvisionnement de la restauration collective, dont une logistique alimentaire décarbonée mobilisant le fluvial. Jusqu'à 10 millions d'euros, pourront être obtenus en co-financement pour concourir à l'atteinte des objectifs des politiques d'alimentation durable de la Ville de Paris et des collectivités partenaires.

À travers le levier de la commande publique, la Ville de Paris travaille déjà à la structuration de filières durables, locales et assurant une rémunération juste pour les agriculteurs et agricultrices.

Le 3 mai 2018, le Conseil de Paris a adopté la Stratégie de Paris pour une alimentation durable qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse afin que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à toutes et tous. Cette stratégie, labellisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 en 2021 et de niveau 2 en 2024 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, offre un cadre structurant aux actions sectorielles déjà engagées ou à venir et à la mobilisation des acteurs du territoire.

La Ville de Paris co-préside par ailleurs la Commission Stratégie Alimentaire Territoriale du réseau France Urbaine, dans le cadre duquel elle porte activement un plaidoyer en faveur d'une révision du cadre de la commande publique européenne visant à faciliter et encourager l'achat public de denrées saines et locales et ainsi soutenir les filières agricoles et alimentaires durables et de proximité et renforcer la résilience du territoire parisien.

Le Plan Alimentation Durable 2022-2027 voté à l'unanimité lors du Conseil de Paris de mai 2022, fixe des objectifs ambitieux tant en matière de durabilité que d'accessibilité. Ce Plan a pour objectif une restauration collective parisienne 100 % durable : à horizon 2027, 75% des produits servis dans les 1300 établissements de notre restauration collective seront issus de l'agriculture biologique dont 50 % seront cultivés et transformés à moins de 250 km de Paris. Les trois Plan Alimentation Durable successifs ainsi que le travail des 21 gestionnaires de restauration collective ont permis de passer de 7% de denrées durables en 2008 à près de 60% de durable et 44% de bio en 2023. Paris est aujourd'hui le premier acheteur public de produits biologiques en France.

Par ailleurs, en matière de démocratisation de l'accès à une alimentation biologique et durable, les restaurants collectifs de la Ville de Paris, ont

maintenu, malgré l'inflation, le prix du repas à 13 centimes d'euros par jour pour les convives issus de ménages les plus modestes depuis 10 ans. Pour la restauration scolaire, ce sont ainsi plus de 25% des familles parisiennes qui payent un prix par repas inférieur au seul coût des denrées.

Dans l'axe 1 de la Stratégie, consacré à l'accès de toutes et de tous à une alimentation durable, la Ville s'est engagée à renforcer la durabilité de l'aide alimentaire, en adaptant l'offre aux besoins identifiés des publics vulnérables ou en situation d'urgence. Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion, attachant une importance particulière à l'accès à une alimentation durable et de qualité pour les personnes en situation de précarité alimentaire et la lutte contre les inégalités de santé. Alors que l'IGAS estimait en 2019 que l'aide alimentaire est de manière générale insuffisamment adaptée aux besoins qualitatifs et quantitatifs, les protéines animales y étant surreprésentées, de même que les acides gras saturés et les sucres libres, la Ville de Paris a lancé en 2022 deux dispositifs complémentaires d'approvisionnement en denrées agricoles durables des circuits d'aide alimentaire. Une trentaine d'associations parisiennes reçoivent ainsi près de 10 tonnes de légumes et fruits frais bio et/ou durables, locaux, chaque semaine, permettant de mieux nourrir environ 9 000 Parisiennes et Parisiens par semaine, et offrant des débouchés à des productrices et producteurs du Bassin parisien. Ces deux dispositifs soutenus par le Conseil de Paris de juillet avec une subvention de 180 000€ (2024 DEVE 16) sont portés par la Fondation Armée du Salut et la Croix Rouge Insertion et leurs partenaires.

La Ville a par ailleurs engagé une politique volontariste de soutien à l'implantation, sur l'ensemble de son territoire, de lieu - épicerie solidaires, commerces durables, halles alimentaires, cuisines participatives - d'alimentation durable accessibles à toutes et tous. Parmi plus de 80 acteurs soutenus depuis le début de la mandature afin de mailler le territoire en commerces et lieux d'alimentation durables et accessibles, la Ville a notamment aidé à l'implantation de Pribon (13^e), Kelbongoo (10^e, 20^e), le Zingam (11^e, 18^e), ou encore des épicerie proposant une double tarification comme Saveurs en partage (20^e) et Passerelles 17/18 (17^e), dont l'ouverture est prévue à l'automne 2024 ; ou encore les offres de restauration solidaires, comme la petite lili (12^e) dont l'ouverture est prévue en octobre 2024, la cantine des arbustes (14^e), Ernest (19^e), etc. Consciente de leur intérêt public, la Ville de Paris stimule et accompagne ces initiatives, en particulier via des aides à l'installation et à la consolidation dans le cadre de l'appel à projets Alimentation durable et solidaire.

Cependant, l'accès à une alimentation de qualité et durable demeure un problème pour les ménages aux revenus modestes, en raison d'obstacles socio-économiques majeurs. En effet, le coût souvent élevé des produits durables peut décourager les ménages modestes, pour qui les dépenses alimentaires représentent une part significative du budget. Le réseau VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) identifiait ainsi en 2023 que le premier frein de l'accès à

une alimentation choisie est le budget que les personnes peuvent consacrer à ce poste de dépense.

Des efforts complémentaires de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable et de formation des publics dans les quartiers prioritaires et/ou populaires sont aussi menés avec les Défis Foyers à Alimentation Positive, développé par le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France. Développé en 2024 dans les 14^e et 18^e arrondissement, ce dispositif vise à sensibiliser et former les habitants aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durables, en démontrant par des animations ludiques et conviviales qu'il est possible de favoriser le cuisiner maison, les produits frais, de saison, biologiques et locaux tout en maîtrisant son budget. Le caractère participatif de ces défis, et l'engagement des foyers conscients de la nécessité d'aller vers une alimentation et une agriculture durable viennent renforcer les démarches de démocratie alimentaire dans les quartiers participants.

La perception de l'alimentation durable et des commerces proposant une telle offre comme un privilège réservé aux classes aisées ajoute en outre les barrières symboliques et psychologiques. Les démarches de démocratie alimentaire, soit une forme de « nouvelle citoyenneté dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat » (Chaire UNESCO alimentation du monde) contribuent à réduire ce frein symbolique à l'accès à l'alimentation durable.

La Ville de Paris a contribué depuis 2020 à l'implantation de plusieurs lieux d'accès à une alimentation durable dans des quartiers populaires, afin notamment de réduire le déficit géographique observable dans certains quartiers où l'offre commerciale en produits bruts, de qualité et durables est relativement restreinte.

Pour contribuer à lever ces freins à l'accès à l'alimentation durable et transformer de manière systématique l'alimentation, différentes expérimentations inspirées de l'idéal d'une « sécurité sociale de l'alimentation » ont fleuri à travers la France ces dernières années. Ancrées dans des territoires ruraux comme urbains, ayant comme point d'entrée des initiatives citoyennes, associatives ou publiques, ciblant des publics précaires ou tendant à une mixité, ces expérimentations prennent des formes très diverses.

La création de caisses alimentaires communes a ainsi été engagée dans plusieurs territoires, notamment à Montpellier (350 cotisants au premier semestre 2024) ou encore en Gironde (400 participants en 2024). Les caisses alimentaires communes fonctionnent sur la base d'un « pot commun », dédié à de l'achat alimentaire, auquel tou.te.s les participant.e.s contribuent en fonction de leurs moyens (par exemple, 10 € par mois pour un ménage en précarité, 100 € par mois pour un ménage moyen, 150 € par mois pour un ménage aisé) ; elles et ils reçoivent un montant égal (100 € par mois pour tous) à dépenser pour leur alimentation. Ce montant pourra être dépensé pour certains produits et/ou dans certains commerces conventionnés par la caisse. La gouvernance, la liste des commerces partenaires, les modalités de fonctionnement et de paiement ou

encore les seuils de cotisation font l'objet de décisions démocratiques dans le cadre d'une démarche d'implication civique ancrée dans le territoire concerné.

Le Département de Seine-Saint-Denis, en partenariat avec Action Contre la Faim, déploie cette année dans quatre de ses villes, après une première phase test à Montreuil, un chèque alimentation durable : le projet « vital'im ». 1 350 personnes recevront une aide financière de 50 euros par mois pendant six mois, destinée aux achats alimentaires. Ce montant pourra être bonifié de 25 euros pour tout achat alimentaire dans des enseignes dédiées aux produits durables ou pour des achats de produits sains dans des commerces généralistes. Des associations partenaires accompagnent et sensibilisent les participants aux enjeux d'alimentation durable, de santé/nutrition et de transition écologique.

La Ville de Strasbourg a pris l'initiative d'un projet d'ordonnance verte, qui permet en 2024 à 1 500 femmes enceintes de bénéficier gratuitement chaque semaine d'un panier de légumes, issus de l'agriculture biologique et de circuits courts. Ces femmes bénéficient également d'ateliers de sensibilisation à la santé environnementale, à une alimentation saine et aux dangers des perturbateurs endocriniens.

L'ensemble de ces expériences comporte un double objectif : contribuer à répondre localement à une situation d'urgence sociale, tout en portant un plaidoyer national sur le droit à l'alimentation.

Au regard de la multiplicité des enjeux, des publics et des modalités d'actions mobilisables, certaines collectivités ont fait le choix de tester plusieurs dispositifs. C'est notamment le cas de la Ville de Lyon, qui a pris l'initiative, en 2022, d'une forme locale de sécurité sociale de l'alimentation auprès d'un public étudiant, fragilisé par la crise sanitaire, et qui lance cette année une caisse alimentaire commune sur un premier quartier avant d'envisager une plus grande échelle.

Dans le même état d'esprit, la Ville de Paris souhaite que soient testés de façon coordonnée, plusieurs dispositifs, complémentaires les uns des autres, visant à soutenir le droit à l'alimentation durable pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, afin d'évaluer différents modèles et concourir à un plaidoyer pluraliste.

Il vous est ainsi proposé de soutenir, en cohérence avec notre Plan Alimentaire Territorial, plusieurs expérimentations inspirées de l'idéal d'une « sécurité sociale de l'alimentation. Ces expérimentations sont pensées et seront mise en œuvre en lien étroit avec les nombreux dispositifs déjà lancés par la Ville de Paris, pour un accès de toutes et tous à une alimentation durable. Au titre d'expérimentations, ces nouveaux dispositifs devraient permettre de toucher plusieurs centaines de personnes localisées dans six arrondissements de notre ville, d'améliorer concrètement l'accès de certains publics à une alimentation durable et saine, de proposer de nouvelles formes de gouvernance alimentaire,

et d'affiner les connaissances sur la précarité et l'insécurité alimentaire, dans plusieurs quartiers témoins de la capitale.

L'ensemble de ces projets inclut l'organisation d'évènements de sensibilisation et de formation des participant.e.s au "mieux-manger" et fera l'objet d'une évaluation scientifique coordonnée.

La présente délibération propose l'attribution de subventions à plusieurs projets portés par cinq acteurs associatifs de terrain, pour un montant total de 279 500 euros, en fonctionnement. Ces projets peuvent être présentés selon la typologie ci-après.

Des projets favorisant la démocratie alimentaire

Le 4 février 2024, lors d'une votation citoyenne locale organisée par la Mairie du **20^{ème} arrondissement**, près de 82% des votants se sont exprimés en faveur de l'expérimentation d'une caisse alimentaire solidaire dans le 20^{ème} arrondissement. En février 2024, plusieurs acteurs de l'alimentation durable et solidaire de l'arrondissement se sont réunis pour créer l'association d'intérêt général **Vivres**, avec pour objectif de favoriser l'accès digne et durable à une alimentation de qualité pour toutes et tous en œuvrant pour le droit à l'alimentation, ainsi que de travailler au développement d'un nouveau modèle de gouvernance alimentaire: celui d'une caisse alimentaire locale. L'association regroupe des structures du territoire dont la caisse des écoles du 20^{ème} arrondissement, les 400 COOP, Saveurs en Partage, VRAC, la flèche d'or et Kelbongoo, afin de mettre en œuvre des pratiques alimentaires collectives, participatives qui favorisent le lien social et l'expression de la citoyenneté active. Le développement et le suivi de cette expérimentation seront structurés autour de plusieurs comités complémentaires (citoyen, opérationnel, institutionnel etc.), réunissant l'association, les participants et les acteurs associatifs et commerçants du territoire.

L'association vise l'inclusion, dans la caisse alimentaire solidaire du 20^{ème} arrondissement, de 150 cotisant.e.s, dès 2024. Après une phase de préfiguration entamée dès février 2024, l'association engage à l'automne le recrutement des participant.e.s afin d'enclencher un cycle de formations en lien avec les acteurs du territoire, dans une démarche d'éducation populaire, visant à partager les connaissances et rendre actifs dès le début de l'expérimentation les participants. Celles-ci pourront comprendre des sorties pédagogiques dans l'arrondissement mais surtout en Ile-de-France ou encore des rencontres avec des expert.e.s et des temps de coordination pour décider de l'organisation de la caisse et de son fonctionnement. À la mi-novembre, date prévisionnelle de la fin des formations, qui auront permis une acculturation collective et une appropriation des enjeux d'agriculture et d'alimentation durable par les participants, pourront démarrer les premiers échanges monétaires au sein de la caisse. Ces échanges seront réalisés grâce à un outil informatique *ad hoc*, construit au regard des expériences existant en France et faisant l'objet de développements spécifiques

pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs parisiens. La première phase d'expérimentation de la caisse prévoit une cotisation des participants, qui sera définie par les comités, sur la base estimée de 40€ de cotisation pour 100€ perçus par les cotisants.

La subvention sollicitée vise à soutenir les coûts d'ingénierie de projet, nécessaire à la mise en place de cette caisse, les coûts d'animations et de communication, les coûts de développement informatique et la péréquation de la caisse.

Je vous propose d'attribuer à Vivres une subvention de fonctionnement de 120 000€, et de m'autoriser à signer la convention afférente, jointe en annexe.

Action contre la Faim (ACF), est une association créée en 1979 et reconnue d'utilité publique. L'association agit à travers le monde pour éliminer la faim par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition, en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles. Depuis 2019, l'association agit également en France dans l'urgence mais également pour contribuer à des changements systémiques favorisant l'accès digne de toutes et tous à une alimentation saine et durable dans la durée. Au regard de ses missions, l'association propose de suivre et d'appuyer la dynamique d'expérimentation engagée dans le **18ème arrondissement** pour préfigurer un dispositif innovant favorisant un accès digne à une alimentation saine et durable du plus grand nombre, au regard des spécificités du territoire. ACF pourra s'appuyer, pour la préfiguration et mise en œuvre de ce projet, sur des liens étroits avec des acteurs présents dans le 18ème arrondissement : Fondation armée du salut, Collectif 4C, Quartiers solidaires, Secours Populaire, Agir pour la Santé des Femmes ou encore le restaurant solidaire de la Ville de Paris, Joseph de Maistre. ACF souhaite ainsi co-construire le projet et les modalités de l'expérimentation avec les acteurs du 18ème arrondissement engagés sur la question de l'alimentation saine et durable, sur l'accès à la santé, au logement et aux droits, afin de répondre au plus près aux besoins des personnes, y compris en situation de précarité, et de favoriser l'implication civique. ACF propose un travail de fond, en trois étapes, intégrant : une phase de diagnostic et de cadrage prévue entre octobre et décembre 2024, un travail de concertation de janvier à mai 2025, et une phase de mobilisation et de préparation de l'expérimentation de juin à septembre 2025. La subvention sollicitée vise à soutenir les coûts d'ingénierie de projet concernant la première phase de diagnostic et préfiguration d'une solution portée par ACF, en lien avec les habitants et associations du 18^e arrondissement.

Je vous propose d'attribuer à ACF une subvention de fonctionnement de 20 000€ et de m'autoriser à signer la convention afférente, jointe en annexe.

Par ailleurs, et pour information exhaustive de notre Conseil sur le sujet abordé par ce projet de délibération, je vous indique que dans le cadre d'une démarche de démocratie participative territoriale, le cabinet Auxilia réalise depuis quelques mois un travail d'accompagnement à l'implication civique dans le **14^{ème} arrondissement**, pour contribuer à la concertation des acteurs locaux et la

préfiguration d'une expérimentation d'accessibilité sociale de l'alimentation durable, inspirée de l'idéal de la « sécurité sociale de l'alimentation ». Pour cette prestation, la Ville engage près de 20 000€ de dépenses de fonctionnement en 2024.

Un projet d'accessibilité financière : l'expérimentation d'une garantie étudiante

Si l'inflation touche toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, l'augmentation de la précarité a affecté plus durement certains publics. Ainsi 19% d'étudiants déclaraient, en janvier 2024, ne pas manger à leur faim et sauter plus de trois repas par semaine.

En réponse à cette situation alarmante, le Bureau de la vie étudiante (BVE) de la Ville a mis en place et coordonné différents dispositifs de lutte contre la précarité étudiante. Près de 16 000 distributions de colis, repas, passages en épiceries sociales et solidaire, sont assurés chaque mois par les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire et 20 000 distributions sont visées en 2024 (délibération 2024 DAE 176 proposée au vote du Conseil lors de cette même séance). Toutefois la population d'étudiants précaires parisiens ne cesse de croître.

La précarité alimentaire étudiante est à la fois qualitative et quantitative : en 2019, 24% des étudiants interrogés en France déclarent ne manger aucun fruit, 35% aucun légume et 14% ni fruit ni légume au quotidien (Maxisciences, 2019). 28% des étudiants déclarent sauter plusieurs repas par semaine, ce chiffre monte à 41% pour celles et ceux résidant en logement étudiant en France (Harris Interactiv, 2017). Cette même étude note par ailleurs que plus d'un étudiant sur deux affirme vouloir augmenter sa consommation de produits bio.

L'association **Cop1- Solidarités Étudiantes**, qui œuvre à Paris et ailleurs en France, fait également le constat que les dispositifs d'aides alimentaires existant demeurent insuffisants tant en quantité (totalité des besoins non couverts), qu'en qualité (notamment le manque de fruits et légumes frais) et propose un projet visant à renforcer l'autonomie et la dignité des jeunes aidés tout en améliorant la qualité des produits proposés.

L'Association **Cop1** a pour premier but de porter assistance aux jeunes, étudiantes et étudiants. L'association créée en 2020 est animée nationalement par près de 3 000 bénévoles dont 1 400 en région parisienne. L'association œuvre notamment dans le domaine alimentaire par la redistribution d'inventus et de denrées alimentaires, mais également de produits d'hygiène, de biens de première nécessité, de matériel scolaire ou encore par la mise en place de dispositifs d'information, d'accompagnement et de soutien (parrainages, accès à la culture et au sport, aide à la professionnalisation, lutte contre le décrochage, etc.). Ce Conseil a déjà voté en faveur d'un soutien à l'association Cop1, notamment dans le cadre de l'appel à projets précarité alimentaire étudiante.

En complément de ses activités habituelles d'accès aux droits, Cop1 souhaite déployer à partir de l'automne 2024 une nouvelle action : 100 étudiants (tirés au sort parmi des volontaires), résidant dans les **5ème, 13ème et 14ème arrondissements**, recevront une aide financière de 100€ par mois, fléchée dans des commerces durables agréés dont la liste sera co-construite avec un comité d'utilisateur.e.s. Les étudiant.e.s bénéficieront d'un soutien financier, sous forme de carte prépayée, pendant une période de quatre mois de janvier à avril 2025. Ce soutien financier est indissociable des activités de sensibilisation et de formations prévues par l'association : animation d'ateliers sur le droit à l'alimentation, à l'alimentation durable, animation d'ateliers cuisines, etc.

Ce dispositif vise à renforcer la possibilité pour les étudiants d'accéder à une alimentation saine, durable, de qualité, en combinant accompagnement alimentaire et soutien aux dépenses alimentaires, afin de renforcer la sécurité alimentaire des étudiants, leur autonomie et bien-être en améliorant notamment la qualité nutritionnelle des denrées consommées.

En complément du soutien financier, l'association prévoit un accompagnement au travers une série d'animations et formations thématiques préalables, en partenariat avec des acteurs spécialisés, visant à apporter aux participants un éclairage sur les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durable, afin de renforcer leurs connaissances et savoir-faire. Les animations seront réalisées notamment au sein de la cantine solidaire de l'association "la copine" située au 1 place Alice Guy (14^e) et dans le tiers-lieu Césure (5^e). Les participants à l'expérimentation seront invités à échanger entre eux pendant toute la durée de l'expérimentation lors des animations et ateliers, de temps conviviaux festifs, ou au travers d'un groupe de partage numérique. L'association engage la phase de recrutement des volontaires en septembre, ainsi que les montages des comités d'usagers et de pilotage, afin de débiter la co-construction du projet avec les étudiants sélectionnés et de lancer une enquête en amont de l'expérimentation, qui servira l'évaluation finale du dispositif. Une seconde enquête, développée en lien avec l'ANSA et visant à évaluer le dispositif est prévue en mai 2025, en aval du projet. La subvention sollicitée vise notamment à soutenir les coûts d'ingénierie de projet ainsi que le soutien financier apporté aux étudiants.

Je vous propose d'attribuer à Cop1-Solidarités Étudiantes une subvention de fonctionnement de 80 000€ et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Aller-vers: un projet de vente de paniers durables et solidaires en pieds d'immeuble

L'APUR estimait en 2022 qu'avec 130 points de vente de commerces d'alimentation durable supplémentaires installés à Paris entre 2019 et 2021, 77% de la population parisienne se trouve à moins de 400 mètres d'un point de vente ou d'un point de retrait de paniers en alimentation durable. Malgré les efforts de déploiements de commerces d'alimentation durable dans Paris, certaines zones restent carencées. Environ 500 000 Parisien.ne.s n'avaient pas

accès à un point de vente en alimentation durable à moins de 400 mètres de leur domicile.

Les quartiers populaires situés en périphérie de Paris, font partie de ces zones de carences. Alors que les locataires du parc social représentent la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire, l'aller-vers vise à contribuer à favoriser l'accessibilité géographique à l'alimentation durable. En ce sens, la Ville de Paris a contribué, depuis 2020 à l'implantation de plusieurs lieux d'accès à une alimentation durable dans ces quartiers et soutient depuis plusieurs années l'association VRAC dont il vous est proposé à cette même séance de poursuivre le subventionnement (2024 DLH 3) pour soutenir la réalisation de distributions une fois par mois dans sept quartiers.

Les zones de carences restent néanmoins importantes, et le projet suivant entend œuvrer à leurs réductions.

Toques en Stock est une association créée en 2021, par des soignantes pour lutter contre les inégalités de santé liées à l'injustice alimentaire. L'association, qui s'appuie sur deux salariées et une douzaine de bénévoles, organise des ateliers cuisine-santé et des animations éducatives dans une démarche d'aller-vers à l'attention des plus fragiles, notamment dans les centres d'hébergements. L'association Toques et Stock s'est associée au Réseau de Cocagne pour co-construire un projet en pied d'immeuble en quartier populaire. Le Réseau Cocagne est une association qui fédère les jardins de cocagne (110 répartis en France) ; tous sont des Ateliers Chantiers d'Insertion. La première mission de Réseau Cocagne est l'accompagnement et la formation de publics éloignés de l'emploi, avec comme support d'insertion le maraichage en agriculture biologique. L'association dispose également de l'habilitation aide alimentaire. L'expérimentation proposée cible des quartiers populaires du Nord-Est de Paris. Deux sites d'intervention sont ciblés en pied d'immeubles de Paris Habitat, dans des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville : dans le quartier Chaufourniers dans le **19ème arrondissement** ainsi que dans le quartier de la Porte Montmartre dans le **18ème arrondissement** en partenariat avec le centre social la maison bleue .

Ce projet se décline en deux axes : la livraison de paniers bio et solidaires fournis par le Réseau Cocagne (via le jardin de Chennevières à 20 km de Paris) et la réalisation d'animations culinaires avec informations nutritionnelles par les Toques en stock. Les deux associations souhaitent ainsi proposer à une centaine de foyer locataires de Paris Habitat (50 foyers par site) un panier de cinq variétés de légumes bio tous les 15 jours, accompagnés d'ateliers cuisine. Le projet prévoit la mise en place d'un système de tarification différenciée à partir de 3€ (pour un panier dont la valeur réelle est d'environ 15€). Les distributions et les animations seront réalisées par Toques en Stock. L'objectif de l'association est de fédérer autour de la cuisine et des savoirs culinaires de chacune et chacun tout en contribuant à la végétalisation des assiettes et la sensibilisation aux enjeux de nutrition. Le projet vise un démarrage en novembre pour une durée de trois mois.

Je vous propose d'attribuer à Toques en Stock une subvention de fonctionnement de 29 500€ et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

La contribution de Paris à un plaidoyer national en faveur d'un droit à l'alimentation

Le 14 juin dernier, dans le cadre du festival du mieux manger, événement annuel voulu par la Ville pour promouvoir l'alimentation durable et son accessibilité sociale, un premier atelier de travail a réuni plusieurs dizaines d'associations pour échanger sur les modalités à engager ou amplifier, afin de garantir un droit à une alimentation pour toutes et tous à Paris.

La capacité de ces expérimentations à venir contribuer au design de nouvelles politiques publiques parisiennes et/ou nationales est directement corrélée à la possibilité de rendre compte des apports et limites de chaque modalité, et de leur capacité à faire évoluer les comportements individuels des consommateurs, comme plus globalement le système alimentaire et agricole.

L'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) est une association dont l'objet social est de lutter contre la pauvreté et d'agir pour l'inclusion. L'ANSA intervient dans tous les champs de la lutte contre les précarités (alimentaires, financières ou autres), l'accès aux droits et à l'autonomie (logement, soin, éducation), l'insertion professionnelle, y compris pour les personnes en situation de handicap, l'égalité des chances, dès le premier âge, et le pouvoir d'agir. Pour ce faire, elle accompagne les organisations publiques ou privées qui luttent contre la pauvreté, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs actions ou de leurs projets.

Au regard de ses missions et des ambitions expérimentatrices de la Ville et de la société parisienne, l'ANSA a proposé un suivi et accompagnement des porteurs de projets mettant en œuvre les expérimentations d'accessibilité sociale à Paris. Cette coordination a pour objectif de produire des données et une analyse sur les conditions de réussite des expérimentations, sur les dynamiques partenariales à l'œuvre et sur l'évolution des pratiques alimentaires. Ce travail de coordination du suivi et de collecte des données se fera de concert avec une personne en thèse Cifre à la Ville de Paris. Il s'agit d'apprécier les résultats et les effets des expérimentations notamment sur : le pouvoir d'achat des personnes aidées, les pratiques alimentaires et la santé des personnes aidées, ainsi que sur le pouvoir d'agir. Dans ce cadre l'ANSA prévoit de réaliser des diagrammes logiques d'impact pour chaque projet et de construire un référentiel d'évaluation commun aux expérimentations. *« Les étapes de collectes de données seront réalisées en lien avec les porteurs de projets et un comité scientifique consultatif, au regard du calendrier de déploiement des expérimentations, et une restitution est prévue en 2025. Ainsi l'ANSA analysera dans une première phase les projets proposés par Vivres, Toques en Stock, et COPI tout en associant aux travaux, au fur et à mesure de leur construction, les projets en préfiguration dans les 14ème et 18ème arrondissements. L'ANSA propose de mettre le suivi-évaluation au service du*

pilotage de l'action pour faciliter la prise de recul et l'analyse de toutes les parties prenantes sur ces démarches innovantes, en fournissant des éléments de preuve tangibles quant aux résultats et impacts de ces actions ».. Au-delà de la valorisation et de la diffusion des résultats, l'analyse des conditions de réussite des expérimentations contribuera à identifier les conditions de pérennisation de ces dispositifs, ainsi que les freins et leviers à leur essaimage et à leur passage à l'échelle.

Je vous propose d'attribuer à l'ANSA une subvention de fonctionnement de 30 000€ et de m'autoriser à signer la convention afférente, jointe en annexe.

Au global, en articulation avec les politiques parisiennes préexistantes, l'ensemble de la démarche de nouvelles expérimentations d'accessibilité sociale de l'alimentation durable qu'il vous est proposé de soutenir ici, mobilise, en 2024 un budget global de 300 000 euros, dont les 279 500 euros de subventions qu'il vous est proposée d'accorder.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500€) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (5^e, 13^e; 14^e, 18^e, 19^e, 20^e).

Le Conseil de Paris

Vu le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966 et notamment son article 11 concernant le droit à l'alimentation ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants, L1511-2 et les suivants, Vu l'article L3211-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ; sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ; et sur le fondement du régime d'aide « Innov'up »

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ 2024, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à 5 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec chacune d'entre elles ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacune des structures suivantes :

Action contre la faim (association)

Agence Nouvelle des Solidarités Actives ANSA (Association)

Cop1 Solidarités étudiantes (Association)

Toques en stock (Association)

Vivres (Association)

Article 2: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 euros est attribuée à l'association *Vivres*, sise 47 rue Sainte Blaise 75020 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 205278/ n° de dossier 2024_12271)

Article 3: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association *Action contre la faim*, sise 102 rue de Paris – CS 10007 - 93100 Montreuil (n° PARIS SUBVENTIONS 16775/n° de dossier 2024_12233)

Article 4: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 euros est attribuée à l'association *Cop1 Solidarités étudiantes*, sise 12 place du Panthéon 75005 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 197079 / n° de dossier 2024_12174)

Article 5: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 500 euros est attribuée à l'association *Toques en stock*, sise 3 rue du Général Delestraint 75016 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 201906 / n° de dossier 2024_12229)

Article 6: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association Agence Nouvelle des Solidarités Actives, sise 28 rue du Sentier 75002 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 36761 /n° de dossier 2024_11982)

Article 7: Les dépenses de fonctionnement correspondantes (articles 2 à 6) seront imputées au budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 8: Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.